



MAIRIE
42330 CUZIEU

Décision portant signature d'une convention avec NOXEA Formations pour une formation « Attestation de conduite Engins de chantier A – B1 – E – F – Mini-Pelle < 6T / Pelle > 6T / Tracteur »

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu de former Simon BLANCHARD ET Morgan MUNOZ à la conduite des engins,

Considérant la proposition de NOXEA Formations sis 9 rue Garet à Andrézieux Bouthéon,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De signer une convention NOXEA Formations 5 rue Garet 42160 Andrézieux Bouthéon, pour la formation « Attestation de conduite Engins de chantier A – B1 – E – F – Mini-pelle < 6T / Pelle > 6T / Tracteur » de Simon BLANCHARD et Morgan MUNOZ.
- ARTICLE 2 :** La formation aura lieu les 18 et 19 novembre 2024. La durée de la formation est de 14 heures.
- ARTICLE 3 :** Le cout de la formation est de 1 548.00 € T.T.C.
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire Générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise NOXEA Formations et à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 18 octobre 2024

Le Maire,
Jean-François RASCLE



Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

A/R Préfecture le
Notifié le
Le Maire,
Jean-François RASCLE

